Envoyé en préfecture le 19/04/2022 Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/04/2022

ID: 089-218904530-20220407-DE2022_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Nombre de membres

Séance du 07 avril 2022

En exercice: 15

L'An deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous

Présents: 12

la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Votants: 13

<u>Présents</u>: Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre

Date de convocation :

SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST,

30 mars 2022

Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Date d'affichage: 30 mars 2022

Absents excusés: Dominique MOREL (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Céline

PORTOLES, Céline PARIS,

Secrétaire de séance: Pascal BARBERET

OBJET DE LA DELIBERATION

DETERMINATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Vu le code général des collectivités territorial

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (art 9.1 & 10)

Considérant les crédits prévus au budget primitif 2022

Considérant les demandes de subventions reçues

Après avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

Villefargeau-cyclo: 120.00 €

CFA Agricole Yonne Venoy: 80.00 €
France ALZHEIMER: 200.00 €
Don pour l'URKRAINE: 300.00 €

Les autres demandes ont été rejetées à l'unanimité par le conseil.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus. Ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Pascal BARBERET